**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 147 (2002)

Heft: 8

Vereinsnachrichten: Défense : Société vaudoise des officiers

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 22.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



### Défense

### SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS

Case postale 3906 – 1002 Lausanne

Le rédacteur du «Bulletin des officiers vaudois»: Premier-lieutenant Alain Freise Ch. Des Osches 7 – 1009 Pully – Tél. (+ 41) 079 416 38 91 E-mail: rms-defense@military.ch

### Drogue à l'armée... un peu d'objectivité SVP!

Depuis quelques semaines, les médias de notre pays se font l'écho de cas de consommation de produits stupéfiants dans certaines écoles de recrues et d'officiers. On observe même une rare agressivité de la part d'une certaine presse dont un éditorial conclut: «L'étape suivante de la réforme, celle qui réhabiliterait la mission de base, c'est la professionnalisation de l'armée. Pour donner des pétards, les vrais, à ceux qui en veulent, et écarter les autres de ce fumeux ennui.»

### Col Denis Froidevaux 1

Ce que l'on peut considérer comme un procès d'intention est, à mes yeux, d'assez mauvais goût, d'autant qu'il y a quelques mois, ce sont plus de 70% des votants qui ont plébiscité une armée dans ce pays, à savoir la nôtre, celle du peuple.

S'il est vrai que ces événements sont pour le moins néfastes pour l'image de notre armée, encore plus lorsqu'il s'agit d'aspirants officiers, ils ne sont que le reflet des difficultés de la société civile.

En effet comment imaginer qu'une armée de milice, expression de la société civile dans toute ses dimensions, qu'elle soit sociale, politique, linguistique, puisse échapper aux problèmes, voire aux dangers qui se posent quotidiennement en son sein.

Preuve en soit que, dans le domaine des toxicodépendances, le Conseil fédéral a entrepris une ambitieuse réforme de la Loi fédérale sur les stupéfiants, réforme qui vise, entre autres, la dépénalisation de la consommation des produits cannabiques et autres dérivés. Dans son Message du 9 mars 2001, le Conseil fédéral relève que ce sont plus de 500000 personnes qui consomment de manière plus ou moins fréquente des drogues dites «douces», tels que par exemple des produits cannabiques, et plus de 30000 des drogues «dures» tels que héroïne ou cocaïne.

Se basant sur le fait que la situation n'est plus satisfaisante, le Conseil fédéral estime qu'il est l'heure: «de dépénaliser les actes préparatoires et la consommation de produits cannabiques».

Plus significative de l'esprit de ce projet, l'affirmation suivante: «Le législateur entend ici à la fois tenir compte de la réalité sociale et décharger du même coup la police et le système judiciaire».

Concrètement, on se trouve donc face au choc de deux mondes... l'un où l'on considère que la consommation de produits cannabiques (par des individus majeurs) ne constituerait plus un problème et l'autre qui punit cette même consommation, parfois par des jours d'arrêts, parce que incompatible avec les nécessités d'une instruction militaire et ses impérieuses règles de sécurité.

Mais comment donc le citoyen-soldat peut-il se positionner dans cette nébuleuse?

Il est nécessaire de s'interroger sur le hiatus entre les dépendances admises (ou tolérées) dans la société civile et les exigences rencontrés dans une armée de milice et, d'une manière plus générale, sur les conséquences très directes et palpables de l'évolution de notre société civile sur notre armée de milice.

Le modèle des quatre piliers (prévention, thérapie, réduction des risques, répression) est-il applicable ou nécessaire au sein de notre armée de milice? Peut-on imaginer, parallèlement aux mesures éventuelle-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Président de la SVO.



ment prises dans la société civile, d'admettre une libéralisation de la consommation de produits cannabiques dans nos écoles de recrues ou cours de répétition? Si oui à quelles conditions? Doit-on renforcer les campagnes de prévention ou alors renforcer les contrôles et la répression? A titre personnel, je suis intimement con-

vaincu que les choix dépendent directement des décisions à venir au niveau de l'éventuelle modification de la Loi fédérale sur les stupéfiants. Il est totalement exclu d'imaginer traiter ce problème de manière isolée et indépendante au sein de notre armée.

Toutefois, je milite en faveur d'une politique basée sur la ri-

gueur, le respect des prescriptions de sécurité de tout ordre et la prévention. Il serait hautement inacceptable d'admettre l'éventualité d'une première prise de contact de non consommateurs avec des produits stupéfiants à l'armée. Et là, les cadres ont une énorme responsabilité.

D. F.

# AGENDA SSO-SVO

## **AOÛT 2002**



### Groupement du Gros-de-Vaud

Le 25 septembre 2002 et le 13 novembre 2002 à 18 h 30:

Stamm à l'Hôtel de ville d'Echallens.

### Centre d'histoire et de prospective militaires

Programme 2002, 2e semestre

### Cours/conférences d'histoire

Cours Nº 1 5 septembre à 18 h 30

Technologie: humaine, humaine. L'influence de l'armement et de la technologie sur les combats du XVIe au XXe siècle. (Alexandre VAU-TRAVERS).

### Cours N° 2 3 octobre à 18 h 30

Le PST/POP face à la défense nationale (Pierre JEANNERET).

### Cours N° 3 24 octobre à 18 h 30

Le bureau genevois des services de renseignements suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale (David von FEL-TEN).

### Cours Nº 4 7 novembre à 18 h 30

Les armées prétoriennes d'après trois exemples: les «immortels» perses, les cohortes prétoriennes, les SS (Roger-Charles LOGOZ).

### Cours N° 5 21 novembre à 18 h 30

« La révolution dans les affaires militaires» (RMA): un concept hérité de l'histoire moderne (XVIe-XVIIIe siècles)? (Cap Pierre STREIT adjoint au directeur scientifique CHPM).

### Saint-Nicolas

Samedi 7 décembre dès 17 heures: vernissage de l'exposition «Philatélie militaire, de la Seconde Guerre mondiale à nos jours».

Sauf avis contraire, les cours d'histoire et la Saint-Nicolas ont lieu au Pavillon Général Guisan à Pully.

Case postale 618 – 1009 Pully - Tél. 021 729 46 44 - Fax 021 729 46 88 - CCP 10-22125-2

Etant toujours friant de bons articles, la Rédaction du bulletin Défense de la Société vaudoise des officiers réserve quelques colonnes pour vos articles d'actualité. Vous pouvez les envoyer par mail à: rms-defense@military.ch ou par courrier postal à l'adresse: ch. des Osches 7, 1009 Pully. Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter par téléphone au 079 416 38 91.

La Rédaction